NSABIMANA Stanislas
A.S.ME.KI.
BP 1618 KIGALI
CPTE B.C.R N° 14264/05
K I G A L I .

18 JUIN 1989

F A C T U R E N° 034/89 .-

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère des Finances (Direction Générale des Douanes) BP 158 Kigali doit à Monsieur NSABIMANA Stanislas C/O A.S.ME.KI. la somme de : CENT QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENT FRANCS RWANDAIS (145.500 FRW) Pour avoir réfectionner la maison d'habitation des Gardes-Frontières de KAGITUMBA suivant le bon de commande N° 244/89 en annexe.

Certifié sincère et veritable et arrêté à la somme de : CENT QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENT FRANCS RWANDAIS (145.500 FRW)

Fait à Kigali, le 29 Avril 1989.

A S M E K I
Atelier de ...
LE ...
NSABIMANA Stanislas .-
Tél. 3860 NSABIMANA Stany

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 19-118-06.02.02
Inscrit sous poste 40 du 05 JUIN 1989
Kigali, le 05 JUIN 1989
Le Gestionnaire des crédits.

OP 1255 du 4-8-89

18-7-89

Vu et approuvé par le Directeur des Douanes,
Thomas KIGUFI

Pour réception Conforme
Kigali, le 05 JUIN 1989

NDABIHANA Stanislas
A.S.BG.KI.
BP 1618 KIGALI
CPTE B.C.A N° 14264/05
K I G A L I .

F A C T U R E N° 034/89 .-

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère des Finances (Direction Générale des Douanes) BP 158 Kigali doit à Monsieur NDABIHANA Stanislas C/O A.S.BG.KI. la somme de : CENT QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENT FRANCS RWANDAIS (145.500 FRW) Pour avoir réfectionner la maison d'habitation des Gardes-Frontières de KAGITUMBA suivant le bon de commande N° 244/89 en annexe.

Certifié sincère et veritable et arrêté à la somme de : CENT QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENT FRANCS RWANDAIS (145.500 FRW)

Fait à Kigali, le 29 Avril 1989.

A G M E K I
NDABIHANA Stanislas .-
Tél. 3869 NDABIHANA Stany

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 19.118.06.02.02
Inscrit sous poste 40 du 05 JUIN 1989
Kigali, le 05 JUIN 1989
Le Gestionnaire des crédits.

Vu et approuvé par le
Dirigéral des Douanes
Thomas KIGUFI

pour réception Conforme
Kigali, le 5 JUIN 1989

NSABIMANA Stanislas
A.S.M.E.KI.
BP 1618 KIGALI
CPTE B.C.R N° 14264/05
K I G A L I .

F A C T U R E N° 034/89 .-

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère des Finances (Direction Générale des Douanes) BP 158 Kigali doit à Monsieur NSABIMANA Stanislas C/O A.S.M.E.KI. la somme de : CENT QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENT FRANCS RWANDAIS (145.500 FRW) Pour avoir réfectionner la maison d'habitation des Gardes-Frontières de KAGITUMBA suivant le bon de commande N° 244/89 en annexe.

Certifié sincère et veritable et arrêté à la somme de : CENT QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENT FRANCS RWANDAIS (145.500 FRW)

Fait à Kigali, le 29 Avril 1989.

A S M E K I
NSABIMANA Stanislas .-
Tél. 3569 NSABIMANA Stany

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 19.118.06.02.02
Inscrit sous poste 40 du 05 Juin 1989
Kigali, le 05 JUIN 1989
Le Gestionnaire des crédits.

Vu et approuvé par le
Directeur des Douanes
Thomas KIGALI

Pour réception conforme
Kigali, le 05 JUIN 1989
Le Soumissionnaire

NSABIMANA Stanislas
A.S.ME.KI.
BP 1618 KIGALI.

DEVIS DE REFECTION DES MAISON D'HABITATION (DOUANE KAGITUMBA)

NOMBRE	DESIGNATION	P.U	P.T
5	Serrures à cylindres à remplacer	1.850 FRW	9.250 FRW
5	Unalites à remplacer	850 FRW	4.250 FRW
5	Vitres à remplacer	1.400 FRW	7.000 FRW
20	Tôles transclucides	2.500 FRW	50.000 FRW
5	Fibfo-ciment	1.800 FRW	9.000 FRW
		S/TOTAL =	79.500 FRW
	Main d'oeuvre.		
	- Démolition des tôles ordinaires (usagés)		
	- Placement des tôles transclucides et fibro-ciment		
	- Replacement des serrures et vitres et mastic.		
	TOTAL DE LA MAIN D'OEUVRE =		66.000 FRW
		TOTAL GENERAL =	145.500 FRW

Nous disons : CENT QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENT FRANCS RWANDAIS (145.500 FRW)

Fait à Kigali, le 8 Février 1989.

ASMEKI
Tél. 3869 NSABIMANA Stany

Le Représentant de l'A.S.ME.KI. :

NSABIMANA Stanislas

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES FINANCES ET
DE L'ECONOMIE
SERVICE DES DOUANES

Kagitumba, le 21/12/1988

BC n° 244/89

Bon de commande n° 2/88

Monsieur le Sous Gestionnaire des Douanes
GIKONDO.

S/C de Monsieur le Contrôleur des Douanes Zone Sud Est
GIKONDO.

J'ai l'honneur de vous passer le bon de commande du matériel suivant :

- 10 registres des entrées et des sorties
- 8 étagères métalliques
- Il faut remplacer 5 serrures abîmées se trouvant sur le bureau de la douane et de l'immigration et émigration
- 5 unalites dans le bureau du receveur et de l'agent d'immigration
- 5 vitres se trouvant sur l'habitation du receveur.
- Pour chasser les chauves-souris qui détruisent l'habitation des gardes-frontière, il faudrait y mettre 20 tôles transhucides.
- 5 Fibro-ciment cassés à remplacer sur la toiture de l'habitation du receveur.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Receveur des Douanes Kagitumba
NKULIKIYE Laurent

Copie pour information à :

- Monsieur le Directeur Général des Douanes
KIGALI.
- Monsieur le Directeur de l'Inspection et Contrôle Douaniers
KIGALI.

REPUBLIQUE RWANDAISE

SERVICE ...Douanes...

BON DE COMMANDE No 244/89

Budget ...19... Article ...18.06... Littera ...02 : 02...

FOURNISSEUR ...ASMEKI... A LIVRER à ...Douanes...

Nous disons Cent quarante cinq mille cinq cent francs

IMP. N.R. 1099 – 500

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
	Douane Kagitumba		
	5 serrures à remplacer		145 500 Frs
	5 cuvettes à remplacer		
	5 vitres à remplacer		
	20 tôles translucides à remplacer		Bon accord
	3 fibro-ciment		Le Dr. provincial des Douanes Thomas [illegible]

VISA DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES Kigali, le [illegible] JUIN 1989

Vu et approuvé par le Secrétaire Général des Finances

[illegible signature]

Total ...145 500...

Kigali, le ...22/5/... 19 89

Le (sous) Gestionnaire de Crédits,

[signature]

Visa du service du budget

et du contrôle.

Inscrit fiche mod. 1 Poste No ...40... du ...5/6... 19 89

DOUANES RWANDAISES DIRECTION GENERALE

MINIFIN Gestion des Crédits